

Ézéchiel 20

Peuple insoumis

Le chapitre 18 est focalisé sur l'individu et sa responsabilité personnelle, mais dans le chapitre 20 l'accent est mis sur la continuité du péché. Ézéchiel ne disait pas que Jérusalem serait punie à cause des péchés de ses ancêtres, mais qu'elle avait répété les mêmes péchés pour lesquels Israël avait été puni. Puisque son comportement n'avait pas changé, elle ne devrait pas s'attendre à être traitée différemment qu'Israël l'avait été dans le passé. C'est une illustration du proverbe "telle mère telle fille".

L'historique du chapitre se voit dans les versets 1 à 4. Les anciens du peuple se rendirent chez Ézéchiel pour consulter l'Éternel. D'après la réponse qui leur fut donnée, leur requête semble avoir été que Dieu renverse son jugement sur Juda. Ézéchiel leur dit que la décision de Dieu était sans appel et ne serait pas révoquée. Puis il en donna la raison par un aperçu historique. Juda s'était continuellement rebellé contre l'Éternel, pratiquant des actes abominables tels que l'idolâtrie et la désobéissance. Maintenant, ces anciens et leurs contemporains étaient coupables des mêmes péchés. Le verset 32 indique que ces anciens avaient même envisagé d'adopter les pratiques païennes des Babyloniens et d'autres nations ! Il est peu probable qu'ils aient rapporté cette intention à Ézéchiel (à moins que cela ait été une sorte de menace). Dans ce cas, pourquoi Dieu révoquerait-il sa condamnation de Jérusalem ? Elle méritait ce jugement. Ézéchiel finit tout de même par un message d'espoir. La population entière d'Israël ne périrait pas ; Dieu préserverait un reste.

CONSULTATION DE L'ÉTERNEL (20.1-4)

¹ La septième année, le 10 du cinquième mois, des hommes parmi les anciens d'Israël vinrent pour consulter l'Éternel et s'assirent devant moi. ² Et la parole de l'Éternel me fut adressée en ces mots : ³ Fils d'homme, parle aux anciens d'Israël. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Est-ce pour me consulter que vous êtes venus ? Je suis vivant ! je ne me laisserai pas consulter par vous, — oracle du Seigneur, l'Éternel. ⁴ Les jugeras-tu, les jugeras-tu fils d'homme ? Fais-leur connaître les horreurs de leurs pères !

Verset 1. La septième année était 591 avant J.-C. Un peu moins d'une année s'était écoulée depuis la dernière date mentionnée (8.1). Il y aurait une période d'environ trois ans avant que le siège de Jérusalem commence.

Versets 2-3. La parole de l'Éternel fut adressée à Ézéchiel. Le message de Dieu pour les anciens était : **Je ne me laisserai pas consulter par vous.** Bien qu'en Ézéchiel 36.37 Dieu ait permis qu'on le consulte, ici ce ne fut pas le cas. La situation exigeait une réponse différente de l'Éternel. Quand les hommes qui persistent dans une vie de péché cherchent une réponse de Dieu, c'est un affront pour lui.

Verset 4. Ensuite, Dieu demanda à Ézéchiel : **Les jugeras-tu fils d'homme ?** En d'autres termes, Dieu demandait si Ézéchiel agirait en tant que champion, ou avocat, en leur défense. Pour Ézéchiel, ce n'était pas le moment d'assumer un tel rôle. Sa responsabilité était de leur faire **connaître** la raison de leur position dangereuse,

qui deviendrait claire pour eux en examinant le passé de la nation. John B. Taylor analyse :

La raison donnée pour le refus de répondre à la demande des anciens est exprimée de façon énigmatique : à cause des "horreurs de leurs pères" (4). Interpréter cela comme une accusation des anciens en raison des péchés de leurs ancêtres démentirait une grande partie de ce qu'Ézéchiel avait dit concernant la responsabilité personnelle. Mais, pour une raison inexplicée, la demande est impertinente et il ne faut qu'un rappel des péchés d'Israël par le passé pour prouver que l'histoire répond à leur question. Cela explique la répétition exaspérée des paroles : "les jugeras-tu ?" (4), des mots qui ont le poids d'un impératif : "Inculpe-les !"

Dieu dit à Ézéchiel : **Fais-leur connaître les horreurs de leurs pères.** Il n'y aurait aucune parabole, aucune allégorie et aucune plainte. Ici, Ézéchiel présenta la vérité de manière claire et franche : Israël avait persisté dans l'infidélité — jusqu'à ce jour — et serait donc être puni. Dieu devait rester fidèle à lui-même.

DESCRIPTION DES ABOMINATIONS DU PEUPLE (20.5-32)

Apostasies en Égypte (20.5-9)

⁵ Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Le jour où j'ai choisi Israël, j'ai fait serment à main levée à la descendance de la maison de Jacob, et je me suis fait connaître à eux dans le pays d'Égypte ; je leur ai fait serment à main levée en disant : Je suis l'Éternel, votre Dieu. ⁶ En ce jour-là, je leur ai fait serment à main levée de les faire passer du pays d'Égypte dans un pays que j'avais exploré pour eux, pays découlant de lait et de miel, le plus beau de tous les pays. ⁷ Je leur dis : Rejetez chacun les abominations qui attirent vos yeux, et ne vous souillez point par les idoles de l'Égypte. Je suis l'Éternel, votre Dieu. ⁸ Ils se révoltèrent contre moi et ne voulurent pas m'écouter. Aucun ne rejeta les abominations qui attiraient ses yeux, et ils n'abandonnèrent pas les idoles de l'Égypte. J'eus la pensée de répandre ma fureur sur eux, d'aller jusqu'au bout de ma colère contre eux, au milieu du pays d'Égypte. ⁹ Néanmoins j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne soit

¹ John B. Taylor, *Ezekiel : An Introduction and Commentary*, Tyndale Old Testament Commentaries (Downers Grove, Ill. : Inter-Varsity Press, 1969), 156-157.

pas profané aux yeux des nations parmi lesquelles ils se trouvaient, et aux yeux desquelles je m'étais fait connaître à eux, pour les faire sortir du pays d'Égypte.

Versets 5-6. Le seul endroit où Ézéchiel dit que Dieu avait **choisi Israël** se trouve dans les versets 5 et 6 (cf. Jr 33.24). C'était un jour glorieux dans l'histoire d'Israël. Quand Dieu choisit cette nation, elle était modeste, asservie et humiliée sous le joug pénible des Égyptiens. Ce jour-là, Dieu fit un **serment** au peuple qu'il serait son Dieu. Son serment est mentionné trois fois ici, puis encore dans les versets 15, 23, 28 et 42. Dieu fit les promesses suivantes à son peuple choisi : (1) il se ferait connaître à lui, (2) le délivrerait et (3) le conduirait à un pays **découlant de lait et de miel**.

Cette élection et cette révélation divines n'amoinèrent pas leur libre choix moral. L'Éternel Dieu leur donnait les bénédictions qu'il avait promises à leurs pères. Le fait qu'il les choisit souligne la relation unique entre Dieu et Israël. **Choisi** (בָּחַר, *bachar*) est un mot clé en Deutéronome. L'élection d'Israël était un processus réciproque ; Dieu bénissait la nation tout en exigeant l'obéissance fidèle du peuple.

Dieu parla du pays qu'il avait **exploré** pour Israël. Le mot **exploré** (תָּוַר, *thur*, littéralement, "cherché") montre la prévenance de Dieu en choisissant des campements pendant le voyage d'Israël dans le désert. Le même mot est employé concernant les douze espions qui explorèrent la terre pour les Israélites (Nb 13.1-2, 16). Ce mot dépeint Dieu parcourant la terre pour trouver le meilleur pays pour Israël.

Verset 7. Dieu dit aux Israélites : **Rejetez chacun les abominations.** Ils suivaient certaines des pratiques religieuses de leurs voisins égyptiens (cf. Jos 24.14). Le veau d'or qu'ils firent dans le désert était une conséquence de ce qu'ils avaient appris en Égypte (Ex 32.4). Dieu avait posé le fondement pour qu'on lui reste fidèle. Cette nation récemment adoptée n'était pas ignorante de la volonté de son Dieu.

Versets 8-9. Dieu leur avait enseigné tout ce qu'ils devaient savoir ; pourtant, ici il dit : **Ils se révoltèrent contre moi et ne voulurent pas m'écouter.** Défiant ouvertement la volonté de Dieu, le peuple continua à adorer les idoles. Il était aussi peu disposé à écouter Dieu et ignora

ses avertissements. Le peuple continua à pratiquer deux péchés visibles : (1) **Aucun ne rejeta les abominations qui attiraient ses yeux** et (2) **ils n'abandonnèrent pas les idoles de l'Égypte**.

Puisque les Israélites avaient persisté dans l'idolâtrie, Dieu savait qu'il devait les punir. Ce texte nous raconte quelque chose que le récit en Exode ne mentionne pas : Dieu décida **de répandre [sa] colère** sur ceux qui avaient continué dans l'idolâtrie, même lorsqu'il était en train de les délivrer. Alors que nous nous émerveillons devant la grande puissance de Dieu manifestée dans les dix plaies, des Israélites insensés, témoins de ces miracles, continuèrent leurs pratiques idolâtres ! Que croyaient-ils ? Qu'est-ce que leurs faux dieux avaient fait pour eux, surtout après la manifestation évidente de Dieu à travers les plaies ? Dieu ne toléra pas leur sottise ; il les châtia, mais de façon à éviter de déshonorer son **nom**. Si les Israélites n'avaient pas été libérés d'Égypte, les nations n'auraient pas attribué cela à sa divine rétribution, mais à son impuissance (cf. Nb 14.16 ; Dt 9.28).

Le fait que Dieu hésita à châtier son peuple "par égard pour [son] nom", ou "à cause de son nom" (DBY, TOB), est le thème récurrent de ce chapitre. Pour l'Israélite, le nom d'un homme représentait l'essence de cette personne. Ainsi, le nom de Dieu englobait toute sa fidélité et sa puissance. Pour éviter l'idée fautive que Dieu est limité à un lieu terrestre donné, la pensée en Deutéronome personnifie le nom de Dieu en la forme de sa présence dans le temple de Jérusalem. Dieu demeure dans le ciel (Dt 26.15), mais il fait demeurer son nom dans son sanctuaire choisi (12.5, 11). Quand Dieu fit connaître son nom en Israël, le respect envers lui parmi les nations fut lié au destin de son peuple choisi. Le juste châtement pour leur idolâtrie — le fait de les laisser en Égypte — aurait présenté Dieu comme étant changeant et impuissant aux yeux des nations. Son nom aurait ainsi été profané².

Mais Dieu ne voulait pas que ce nom soit **profané aux yeux des nations**. Si Dieu avait ouvertement frappé les Israélites idolâtres, leur destruction aurait terni la réputation de Dieu. En ce temps-là, il était encore en train d'acquérir de la réputation. Les rabbins croyaient que Dieu avait tué les idolâtres pendant la plaie des ténèbres. Cela aurait permis aux Israélites de les enterrer

² Keith W. Carley, *The Book of the Prophet Ezekiel*, The Cambridge Bible Commentary (Cambridge : Cambridge University Press, 1974), 129.

sans que les Égyptiens — ou d'autres nations — se rendent compte de ce qui leur était arrivé³. D'autres, se référant aux versets suivants, croient que Dieu retarda le châtement des idolâtres jusqu'à ce qu'ils soient dans le désert. Cependant, la première hypothèse semble avoir plus de mérite, puisque dans la dernière partie du verset 8 Dieu eut la pensée **d'aller jusqu'au bout de [sa] colère contre eux, au milieu du pays d'Égypte**. Dieu déclara encore une fois qu'il avait agi **par égard pour [son] nom**. Selon Taylor :

Le nom de Yahvé exprime sa nature, sa personnalité entière comme il s'est révélé. Ce nom est en parallèle avec sa "gloire", c'est-à-dire sa majesté glorieuse, et il peut se rapporter à sa réputation aux yeux des hommes. Si les hommes ont de bonnes pensées concernant Dieu, s'ils identifient correctement ses attributs et l'adorent, on peut dire qu'ils le "sanctifient" ; et, inversement, mal comprendre sa nature et le considérer comme inférieur à ce qu'il est constitue une profanation de son nom. C'est le devoir du nouvel Israël, comme cela avait été le devoir du vieil Israël, de s'assurer que le nom de Dieu n'est pas profané par un témoignage insatisfaisant concernant sa nature et sa vérité. Les péchés et les imperfections des croyants ont pour conséquence inévitable une telle profanation. Mais Dieu prend fréquemment des mesures spéciales pour combattre cette profanation et pour s'assurer que le témoignage fidèle rendu à sa personne et à sa puissance ne disparaît pas complètement⁴.

Dans le verset 9, il dit : **Je m'étais fait connaître à eux, pour les faire sortir du pays d'Égypte**. Dieu s'était révélé à Israël à travers les plaies et leur avait fait part de son intention de les libérer. Tout cela fut également dévoilé aux Égyptiens. Par conséquent, si les Israélites ne suivaient pas le dessein de Dieu pour les libérer, ils profanaient son nom.

Apostasies dans le désert (20.10-26)

20.10-12

¹⁰ **Je les fis sortir du pays d'Égypte et les conduisis au désert.** ¹¹ **Je leur donnai mes prescriptions et leur fis connaître mes ordonnances, que l'homme doit mettre en pratique afin de vivre par elles.** ¹² **Je leur ai aussi donné mes sabbats comme un signe entre moi et eux, pour qu'ils reconnaissent que je suis l'Éternel qui**

³ *Midrash Rabba* ; Exode 4.3 ; cf. 10.22-23.

⁴ Taylor, 157-158.

les sanctifie.

Versets 10-12. Malgré leur désobéissance à sa parole lorsqu'ils étaient en Égypte, Dieu **les conduisit au désert**. Dès le début de son alliance avec son peuple, Dieu montrait sa miséricorde, sa compassion et sa patience envers lui. Il leur donna ses **prescriptions** et ses **ordonnances**, ainsi que ses **sabbats**. Les **prescriptions** sont généralement considérées comme des lois que Dieu a données sans en expliquer la raison. Les **ordonnances** concernaient les principes donnés dans l'alliance (comme la circoncision et les diverses lois trouvées dans le Décalogue). Les **sabbats**, au pluriel, incluent des fêtes données dans le Pentateuque (cf. Lv 23.24, 39). Les **sabbats** étaient **un signe**, la marque d'identité qui séparait Israël des autres nations. Ils désignaient les Israélites comme étant le peuple de l'alliance de Dieu. En observant les lois du sabbat, ils honoraient Dieu qui les leur avait données. En contrepartie, Dieu identifierait Israël comme son peuple saint (cf. Ex 31.13).

Toutes ces lois furent données au Mont Sinaï (cf. Né 9.13-14 ; Lv 26.46 ; concernant le sabbat, cf. Ex 31.12-17). Le but des lois est clairement formulé : **l'homme doit [les] mettre en pratique afin de vivre par elles** (cf. Lv 18.5, la seule fois où cette expression est utilisée en dehors de cette prophétie). L'idée d'observer et l'idée de vivre sont associées en Ézéchiel 18.9, et l'expression les **prescriptions** qui donnent de la vie se trouve en 33.15. Les lois de Dieu sont conçues pour apporter la vie ; il est avantageux d'y obéir (cf. Dt 6.24-25). Deutéronome 30.15-19 dit avec force qu'en suivant les commandements on choisit la vie et la bénédiction ; en refusant de les suivre on choisit la mort et la malédiction. Les promesses de Dieu montraient son désir de bénir Israël, pourtant dans sa loi se trouvait un avertissement : Désobéissez, et subissez la colère de Dieu.

Dieu s'était donc fait connaître par trois actes décisifs : la délivrance d'Égypte, l'attribution de la loi et l'attribution des sabbats.

20.13-14

¹³ **Mais la maison d'Israël s'est révoltée contre moi dans le désert. Ils n'ont pas suivi mes prescriptions et ils ont rejeté mes or-**

donnances, que l'homme doit mettre en pratique afin de vivre par elles, et ils ont profané sans arrêt mes sabbats. J'eus la pensée de répandre sur eux ma fureur dans le désert, pour les exterminer. ¹⁴ **Néanmoins j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne soit pas profané aux yeux des nations en présence desquelles je les avais fait sortir d'Égypte.**

Verset 13. Après tous ce qu'il avait fait pour Israël, Dieu constata : **Ils n'ont pas suivi mes prescriptions**. Le fait de leur avoir donné la loi était un beau témoignage de l'amour et de la grâce de Dieu. Il faisait ce qui était le mieux pour la maison d'Israël, pourtant elle **s'est révoltée**. Son attitude désobéissante se voyait même ici. Taylor observe :

Il vaut la peine de noter qu'en dépit des démentis du Nouveau Testament quant à la valeur spirituelle de la loi en tant que moyen du salut (cf. Jn 1.17 ; Ac 13.39 ; Rm 3.20 ; Ga 3.19 sv.), elle est visiblement considérée comme un don bienveillant de Dieu à son peuple à travers Moïse et elle fut établie pour que, par l'obéissance à la loi, l'homme "vive", c'est-à-dire qu'il "prospère", matériellement ainsi que spirituellement (cf. Dt 4.40 ; Jos 1.7 sv.). Devant le rejet d'Israël de sa grâce, l'Éternel eut "la pensée" de les détruire complètement (13) et fit le "serment" de ne pas les conduire dans le pays de Canaan (15), mais même ces décisions furent changées face à son plus grand souci : préserver son nom. Il n'y a rien de contradictoire lorsque Dieu change d'avis, ou "se repent", dans de telles circonstances⁵.

Les textes d'Exode et de Nombres relatent de nombreux péchés du peuple alors qu'il était dans le désert : il adora le veau d'or (Ex 32), il ignora les instructions de Dieu concernant la récolte de la manne (Ex 16.20), il tenta Dieu à Rephidim (Ex 17.1-7) et il murmura souvent (Nb 11.1 ; 21.5). De plus, le peuple viola les lois du sabbat. Cette désobéissance répétée irrita tellement Dieu qu'il voulut **les exterminer**. Sans l'intercession de Moïse, Israël aurait été détruit. La demande de Moïse était basée sur la réputation du nom de Dieu.

Verset 14. De même, Dieu basa sa décision de leur permettre de vivre sur le respect de son **nom**. Cependant, quand leur rébellion continua, Dieu décréta que ceux qui avaient quitté l'Égypte n'entreraient pas dans la terre promise, excepté

⁵ Idem.

quelques fidèles. Néanmoins, les **nations** furent impressionnées par le Dieu des Israélites, comme l'indiquent les paroles de Rahab en Josué 2.11 : "Car l'Éternel, votre Dieu, est Dieu dans les cieux, là-haut, et sur terre, ici-bas."

20.15-17

¹⁵ **Dans le désert, c'est aussi moi qui leur ai fait serment à main levée de ne pas les conduire dans le pays que je leur avais donné, pays découlant de lait et de miel, le plus beau de tous les pays,** ¹⁶ **et cela parce qu'ils méprisaient mes ordonnances et ne suivaient pas mes prescriptions, et parce qu'ils profanaient mes sabbats, car leur cœur restait attaché à leurs idoles.** ¹⁷ **Mais j'eus pour eux un regard de pitié pour ne pas les détruire ; je ne les exterminai pas dans le désert.**

Verset 15. Dieu avait averti le peuple qu'il y aurait des conséquences s'il n'obéissait pas à ses lois et prescriptions. Ils désobéirent ; Dieu fit donc **serment** de ne pas leur permettre d'entrer dans la terre promise. Sa description de ce pays illustra ce que ce peuple perdrait à cause de leur rébellion. C'était un **pays découlant de lait et de miel**. Le potentiel de production était indescriptible. Un tel pays promettait de belles récoltes et de grands troupeaux. Ce pays était **le plus beau de tous les pays**. Rien d'autre ne pouvait rivaliser avec sa beauté.

Versets 16-17. La loi de Dieu était très précise et détaillée. Cependant, le peuple rejeta ses enseignements. Ils avaient un problème de cœur : ils restaient attachés à **leurs idoles** et aux rites idolâtres. Bien que Dieu n'ait pas tenu compte de leur manque d'obéissance à ses commandements concernant le mariage à cause de la dureté de [leur] cœur (cf. Mt 19.7-8 ; Dt 24.1-4), il refusa d'accepter leur idolâtrie pour la même raison. Il dit : **Mais j'eus pour eux un regard de pitié pour ne pas les détruire.** Ceci peut seulement être vu comme un acte de compassion et de patience (cf. 39.25). À cette époque de l'histoire d'Israël, ils ne recevaient pas ce qu'ils méritaient.

20.18-20

¹⁸ **Je dis à leurs fils dans le désert : Ne suivez pas les prescriptions de vos pères, n'observez pas leurs ordonnances et ne vous souillez pas avec leurs idoles !** ¹⁹ **Je suis l'Éternel, votre Dieu.**

Suivez mes prescriptions, observez mes ordonnances et mettez-les en pratique. ²⁰ **Sanctifiez mes sabbats, et ils seront entre moi et vous un signe auquel on reconnaîtra que je suis l'Éternel, votre Dieu.**

Verset 18. Dieu passa à la prochaine génération. Il leur donnerait les mêmes occasions qu'il avait accordées à leurs pères, en espérant un résultat différent. Par conséquent, ils reçurent les **prescriptions** et les **ordonnances** qui avaient déjà été transmises, en plus de l'avertissement : **ne vous souillez pas avec leurs idoles.**

Verset 19. La base des commandements de Dieu est son être même. Il déclara être **l'Éternel, votre Dieu**. Distinct des dieux que leurs parents avaient adorés, il fut toujours le Dieu vrai et vivant. Il se présenta aux Israélites comme leur Dieu personnel ; pourquoi donc voudraient-ils adorer les dieux d'autres nations ?

Verset 20. De plus, Dieu répéta ses lois concernant ses **sabbats**. Ces lois étaient **entre moi et vous un signe** (voir les commentaires sur le v. 12). La génération précédente manqua une occasion d'être marquée comme le peuple particulier de Dieu. Cela aurait pu être puissamment démontré dans leur marche victorieuse à travers la terre promise. Au lieu de cela, ils souffrirent l'humiliation de la mort dans le désert. Maintenant leurs enfants avaient l'occasion de saisir cette promesse et d'être marqués comme nation choisie de Dieu, mais seulement s'ils obéissaient à ses lois et à ses sabbats.

20.21-22

²¹ **Mais les fils se sont révoltés contre moi. Ils n'ont pas suivi mes prescriptions, ils n'ont ni observé ni mis en pratique mes ordonnances, que l'homme doit mettre en pratique afin de vivre par elles. Ils profanèrent mes sabbats. J'eus la pensée de répandre sur eux ma fureur, pour aller jusqu'au bout de ma colère contre eux, dans le désert.** ²² **Néanmoins j'ai retiré ma main, et j'ai agi par égard pour mon nom, afin qu'il ne soit pas profané aux yeux des nations en présence desquelles je les avais fait sortir d'Égypte.**

Verset 21. **Mais les fils se sont rebellés contre moi.** La menace du châtement et de l'exil n'amointrit pas leur désir de servir des idoles.

Comme leurs pères l'avaient fait, ils rejetèrent les trois catégories d'instructions que Dieu leur avait données : ses **prescriptions**, ses **ordonnances** et ses **sabbats**. Puisqu'ils avaient décidé de désobéir, Dieu eut la **pensée** de les châtier. Il déclara qu'il répandrait **sur eux [sa] fureur, pour aller jusqu'au bout de [sa] colère, contre eux dans le désert.**

Verset 22. Comme avant, Dieu a **retiré [sa] main** et ce, pour la même raison : **par égard pour [son] nom**. Au début de l'histoire d'Israël, la réputation du nom de Dieu, particulièrement **aux yeux des nations**, avait une très grande importance.

20.23-26

²³ **Dans le désert, c'est aussi moi qui leur ai fait serment à main levée de les disséminer parmi les nations et de les disperser en (divers) pays,**
²⁴ **parce qu'ils ne mettaient pas en pratique mes ordonnances, parce qu'ils rejetaient mes prescriptions, profanaient mes sabbats et qu'ils continuaient à attacher leurs yeux sur les idoles de leurs pères.** ²⁵ **C'est aussi moi qui leur ai donné des prescriptions qui n'étaient pas bonnes et des ordonnances par lesquelles ils ne pouvaient pas vivre.** ²⁶ **Je les souillai par leurs dons, quand ils faisaient passer (par le feu) tous leurs aînés ; je voulus ainsi les plonger dans la désolation et leur faire reconnaître que je suis l'Éternel.**

Versets 23-24. Dieu leur avait dit à l'avance (alors qu'ils étaient toujours **dans le désert**) qu'il **les disséminer[ait] parmi les nations**. Dieu fit cela parce que le peuple continuait de croire — à tort — qu'il méritait de recevoir la terre promise et que Dieu ne les abandonnerait jamais, quelle que soit l'ampleur de leur infidélité. Ils croyaient que, une fois installés dans le pays, ils y seraient pour toujours. Plus encore, une fois le temple construit comme "Maison de l'Éternel", le peuple pensait que l'héritage du pays était assuré (cf. Jr 7.1-11). La menace de **les disséminer parmi les nations** dut être particulièrement douloureuse pour les anciens qui écoutaient Ézéchiél. Ils étaient déjà exilés. Dieu avait annoncé ce châtiment des siècles auparavant, et ils vivaient maintenant ce cauchemar.

Verset 25. C'est aussi moi qui leur ai donné les prescriptions qui n'étaient pas bonnes. Ce

passage est une énigme pour les théologiens, parce qu'il semble contredire d'autres passages qui parlent de la nature de Dieu. Comment Dieu pouvait-il leur donner des prescriptions qui n'étaient **pas bonnes** ? et pourquoi ? Les passages comme celui-ci offrent un aperçu intéressant de la nature de Dieu. Comme Paul l'enseigna, on doit avoir un amour pour la vérité afin d'être sauvé. Si les gens ne poursuivent pas leur recherche de la vérité, "Dieu leur envoie une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge" (2 Th 2.8-12). Dieu "veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité" (1 Tm 2.4) ; mais si nous continuons à suivre le chemin du péché et de la rébellion, Dieu nous livrera au péché (Rm 1.24, 26, 28). Israël avait perdu son amour pour la vérité de Dieu. Il était fréquemment coupable d'ignorer les lois de Dieu et d'adopter les lois idolâtres des autres nations. Par conséquent, Israël devait subir le même sort que les Cananéens : l'expulsion du pays.

Puisqu'Israël rejetait sans cesse les lois bonnes et vivifiantes de Dieu, il choisit de les châtier en les remplaçant par des lois qui n'étaient **pas bonnes**. En observant de telles lois, on recevrait la mort plutôt que la vie (cf. 18.18). Ces lois sont caractérisées par le sacrifice d'enfants (20.26), une pratique païenne criminelle et une abomination méritant la condamnation la plus sévère. Parce "cadeau empoisonné", Dieu appuya le peuple dans son choix de lois contraires aux siennes. Leur choix les incita, inévitablement, à adopter les lois funestes des païens, y compris la pratique de brûler les enfants lors de leur adoration⁶.

L'idée choquante que Dieu égare ceux qui l'irritent, leur permettant de participer au péché pour lequel il les détruira ensuite, est déjà apparue. En 3.20, Dieu mit une pierre d'achoppement devant le pécheur et, en 14.9, Dieu persuada un prophète d'annoncer une pa-

⁶ Le châtiment du péché consiste en davantage d'égarement et de plus graves péchés, qui entraînent la mort. Dieu décréta que tout premier-né lui appartenait (Ex 13.2). En ce qui concernait les enfants, cette loi leur préservait la vie puisque Dieu ne commanda nulle part le sacrifice d'enfants. Ils rejetèrent cette loi et Dieu leur permit de transformer un acte de "sanctification" en acte de "pollution" quand ils brûlaient leurs enfants à Molok - S. Fisch, *Ezekiel : Hebrew Text and English Translation with an Introduction and Commentary*, Soncino Books of the Bible (London : Soncino Press, 1950), 126.

role qu'il n'avait pas prononcée. Dieu faisait essentiellement la même chose lorsqu'il endurcit le cœur du Pharaon pour que sa ruine puisse servir de leçon durable (Ex 9.16 ; 10.2 ; Rm 9.17). Considérez également la mission d'Ésaïe :

Rends insensible le cœur de ce peuple,
Endurcis ses oreilles
Et bouche-lui les yeux,
De peur qu'il ne voie de ses yeux,
N'entende de ses oreilles,
Ne comprenne avec son cœur,
Qu'il ne se convertisse
Et ne soit guéri (Es 6.10).

Un autre exemple est la plainte en Ésaïe 63.17 (cf. 1 R 18.36b) :

Pourquoi, Éternel, nous fais-tu errer loin de tes voies
Et endurcis-tu notre cœur contre la crainte envers toi ?

L'explication est donnée dans le Psaume 81.12-13 :

Mais mon peuple n'a pas écouté ma voix,
Israël n'a pas voulu de moi.
Alors je les ai livrés à l'obstination de leur cœur,
Et ils sont allés dans leurs propres conseils⁷.

Verset 26. Je les souillai par leurs dons. La Bible Darby traduit : "Je les rendis impurs dans leurs dons." Les **dons** ici se réfèrent aux sacrifices religieux (cf. Ex 28.38 ; Lv 23.38). Les dons dans ce contexte étaient le sacrifice de leurs premiers-nés à leurs dieux païens (Lv 18.21 ; Dt 18.10 ; 2 R 21.6 ; 2 Ch 28.3 ; cf. Ex 13.12). Taylor explique :

Ceci présente un problème d'interprétation important. Cela semble se rapporter à la pratique de "passer les enfants (par le feu) en l'honneur de Molok", une forme de sacrifice d'enfants si fermement et fréquemment condamnée dans l'Ancien Testament qu'il se peut qu'elle ait été pratiquée bien plus souvent que les rares occasions où elle est mentionnée (par exemple 2 R 21.6 ; 2 Ch 28.3 ; cf. 2 R 17.17 ; 23.10, 13 ; Jr 7.31 ; 32.35). Mais ce sacrifice ne pourrait jamais être appelé une ordonnance de Dieu. L'ordonnance en question pourrait être celle de la consécration du premier-né, qui appartient à l'Éternel. Cette loi est modifiée par celle du rachat par lequel une substitution ou une rançon pouvait être donnée à la place des enfants premiers-nés (Ex 22.29 ; Nb 18.15 sv.). Mais la

pratique occasionnelle du sacrifice d'enfants était probablement due à une mauvaise interprétation de cette loi, et ainsi Ézéchiël pouvait donner à entendre que Dieu l'avait finalement provoquée. Autrement, il faut comprendre ces versets à la lumière de Romains 1.24, qui dit que la conséquence de la perversion spirituelle est que Dieu "livre" les hommes aux péchés plus graves encore⁸.

Apostasies dans la terre promise (20.27-32)

20.27-29

²⁷ C'est pourquoi parle à la maison d'Israël, fils d'homme. Tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Vos pères m'ont encore outragé, en se montrant infidèles à mon égard. ²⁸ Je les ai conduits dans le pays que j'avais fait serment à main levée de leur donner, et ils ont jeté les yeux sur toute colline élevée et sur tout arbre touffu. C'est là qu'ils ont fait leurs sacrifices, qu'ils ont présenté leurs oblations qui m'irritaient, qu'ils ont offert leurs sacrifices d'agréable odeur et qu'ils ont répandu leurs libations. ²⁹ Je leur dis : Qu'est-ce que ce haut lieu pour lequel vous marchez pendant des lieues ? Et on leur a donné le nom de "hauts lieux", jusqu'à ce jour.

Verset 27. Le peuple n'entra dans la terre promise que par la miséricorde de Dieu. Ils méritaient de mourir dans le désert. Étonnamment, Dieu les conduisit dans leur propre pays en dévoilant sa puissance de manière fascinante. Cela aurait certainement dû convaincre les Israélites de la grandeur de leur Dieu. Au lieu de cela, ils utilisèrent ce beau pays que Dieu leur avait donné comme haut lieu de blasphème idolâtre. Dieu tiendrait compte de cette légèreté flagrante face à lui et à ses lois. Le verbe "outrager" signifie, dans un sens plus large, qu'ils commirent un péché des plus sérieux. L'expression "il blasphème l'Éternel" (Nb 15.30 ; "outrage" - BJER) est interprétée dans le Talmud comme "idolâtrie"⁹.

Verset 28. Quand Dieu les condui[sit] dans le pays, que firent-ils ? Adorèrent-ils et louèrent-ils immédiatement l'Éternel qui les avait bénis ainsi ? Non, ils imaginèrent les collines et les beaux arbres du pays comme des endroits parfaits pour honorer les faux dieux des façons

⁷ Cf. George C. Heider, "A Further Turn on Ezekiel's Baroque Twist in Ezek 20.25, 26", *Journal of Biblical Literature* 107 (décembre 1988) : 721-724.

⁸ Taylor, 158-159.

⁹ Kerithoth 7b.

suivantes : (1) **ils ont présenté leurs oblations** ; (2) **ils ont offert leurs sacrifices d'agréable odeur** ; et (3) **ils ont répandu leurs libations**.

Chacune de ces phrases présente une image nauséabonde de l'idolâtrie. Ces endroits auraient dû être vus comme un témoignage rendu à la majesté de Dieu et à son impressionnante puissance créative (Ps 19.2-7 ; Rm 1.18-23). Le peuple choisi de Dieu employa sa création merveilleuse comme point de départ pour construire leurs hauts lieux idolâtres.

Verset 29. Dieu leur demanda : **Qu'est-ce que ce haut lieu pour lequel vous marchez pendant des lieues ?** En d'autres termes, il leur posait la question : "Qui vous a permis d'adorer sur les hauts lieux ?" Dieu n'avait jamais permis l'utilisation des hauts lieux pour son culte. En étudiant 1 et 2 Rois, on constate que plusieurs des rois de Juda et d'Israël étaient coupables de perpétuer cette pratique (et n'avaient rien appris des péchés de leurs prédécesseurs, 2 R 17.11). Ézéchias et Josias firent finalement disparaître les hauts lieux (2 R 18.4 ; 23.13). Le nom du haut-lieu mentionné était Bama (DBY¹⁰).

20.30-32

³⁰ **C'est pourquoi dis à la maison d'Israël : Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Ne vous souillez-vous pas à la manière de vos pères et ne vous prostituez-vous pas en suivant leurs abominations ?** ³¹ **En présentant vos dons, en faisant passer vos enfants par le feu, vous vous souillez jusqu'à ce jour par toutes vos idoles. Et moi, je me laisserais consulter par vous, maison d'Israël ! Je suis vivant ! — oracle du Seigneur, l'Éternel —, je ne me laisserai pas consulter par vous.** ³² **Il n'y aura pas de réalisation à ce que vous imaginez, quand vous dites : Nous voulons être comme les nations, comme les clans des autres pays, nous voulons rendre un culte au bois et à la pierre.**

Verset 30. Maintenant, se tournant vers les anciens, Ézéchiél leur posa une question per-

¹⁰ L'endroit connu sous le nom de "haut-lieu" était peut-être à l'emplacement de Gabaon. Cette ville avait joué un rôle religieux important au début de l'histoire d'Israël dans le pays de Canaan (cf. 1 S 9 ; 1 R 3.4 ; 11.7 ; 1 Ch 16.39 ; 21.29 ; 2 Ch 1.3, 13). Cependant, les données sont insuffisantes pour confirmer cette interprétation - Ralph H. Alexander, "Ezekiel", dans *The Expositor's Bible Commentary*, ed. Frank E. Gaebelain (Grand Rapids, Mich. : Zondervan Publishing House, 1986), 6.837.

tinente : **Ne vous souillez-vous pas à la manière de vos pères ?** Ces anciens désiraient apparemment établir un "haut lieu" à Babylone.

Versets 31-32. En réponse à la question des anciens d'Israël, Ézéchiél passa en revue le passé de la nation. Il appliqua l'enseignement au futur. **En présentant vos dons, (...) vous vous souillez.** En prenant part à un tel culte, ils avaient dressé une barrière entre eux-mêmes et l'Éternel. Proverbes 28.9 dit :

Si quelqu'un détourne l'oreille pour ne pas écouter la loi,
Sa prière même est un acte horrible.

Il est impossible de s'approcher du Dieu saint le jour de l'adoration quand on s'est rebellé tout au long de la semaine. Ces hommes, s'ils étaient honnêtes avec eux-mêmes, devaient savoir qu'ils étaient coupables. Dieu dit qu'ils commettaient ces actes qui les souillaient **jusqu'à ce jour**. Ce n'était pas de l'histoire ancienne : Dieu parlait d'événements qui pouvaient paraître à la une des journaux d'Israël de l'époque.

RÉSULTAT : SÉPARATION DES CRIMINELS (20.33-44)

20.33-35

³³ **Je suis vivant ! — oracle du Seigneur, l'Éternel —, je régnerai sur vous, à main forte et à bras étendu, et en répandant ma fureur.** ³⁴ **Je vous ferai sortir du milieu des peuples et je vous rassemblerai des pays où vous êtes disséminés, à main forte et à bras étendu, et en répandant ma fureur.** ³⁵ **Je vous amènerai dans le désert des peuples et là j'entrerai en jugement avec vous face à face.**

Verset 33. Dieu provoquerait un autre exode. Comme il avait délivré Israël d'Égypte par sa **main forte** et son **bras étendu** ; ainsi Dieu **régner[ait]** sur eux quand il répéterait ses actes merveilleux. Dieu dit qu'il le ferait "en répandant [sa] fureur" (v. 34 ; cf. 7.8 ; 9.8 ; 14.19 ; 20.8, 13, 21 ; 21.36 ; 22.22, 31 ; 30.15 ; 36.18). Cela est interprété ainsi :

1. Il répandrait sa fureur sur les nations qui subjuguèrent son peuple (comme il avait fait aux Égyptiens).
2. Il répandrait sa fureur sur n'importe quelle nation qui barrerait la route au

peuple de Dieu quand il serait de nouveau dans le **désert**.

3. Il répandrait sa fureur sur les déportés qui, même en exil, avaient continué leurs pratiques idolâtres. Ils seraient abandonnés alors que les autres étaient ramenés au pays.

Versets 34-35. Dieu **entrer[ait] en jugement** avec Israël, mais pas avant de le faire sortir des différents pays de captivité. Son jugement serait **face à face** — certainement pas une pensée réjouissante. “Il est terrible de tomber dans les mains du Dieu vivant !” (Hé 10.31).

20.36-39

³⁶ **Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert du pays d’Égypte, ainsi j’entrerai en jugement avec vous, dit le Seigneur, l’Éternel.** ³⁷ **Je vous ferai passer sous le sceptre et je vous conduirai par le lien de l’alliance.** ³⁸ **Je séparerai de vous les rebelles et ceux qui sont criminels à mon égard ; je les ferai sortir du pays où ils résident, mais ils ne se rendront pas dans le territoire d’Israël. Et vous reconnaîtrez que je suis l’Éternel.** ³⁹ **Et vous, maison d’Israël, ainsi parle le Seigneur, l’Éternel : Allez, que chacun rende un culte à ses idoles ! Mais après cela, ne m’écoutez-vous point ? Vous ne profanerez plus mon saint nom par vos dons et par vos idoles.**

Versets 36-37. Comme nous l’avons noté dans le verset 8, Dieu punirait ceux qui avaient déshonoré son nom par leurs pratiques idolâtres. Comme indiqué dans ce verset, le jugement aurait lieu **dans le désert du pays d’Égypte**. Il y a un certain désaccord quant à la signification de l’expression : **Je vous ferai passer sous le sceptre** (“houlette” - TOB, BJER). À l’époque de l’Ancien Testament, un mouton passait sous la houlette du berger pour prouver que cet animal lui appartenait (cf. Lv 27.32). Puisque l’expression complète “passer sous la houlette” est employée, c’est la signification probable. Cependant, “la houlette” représente également le châtiment et la discipline (Ps 89.33 ; Lm 3.1). Ils seraient certainement disciplinés. Dieu ne permettrait pas à cet enfant rebelle d’échapper au châtiment. S. Fisch dit :

En séparant la dîme du troupeau, on avait

l’habitude de faire passer les animaux un par un sous la houlette et la dixième bête était séparée des autres et déclarée sainte (cf. Lv 27.32). De même, les Juifs, avant leur délivrance de l’exil, seraient examinés par leur berger ; les méchants périeraient et les justes seraient sauvés¹¹.

La discipline a lieu avant le rétablissement du **lien de l’alliance**. Le laps de temps exact ici est inconnu. Il s’agit probablement d’une référence aux difficultés que les exilés rencontrèrent sur le chemin du retour en Israël après leur délivrance de la captivité.

Verset 38. Comme il est écrit dans le Nouveau Testament : “un peu de levain fait lever toute la pâte”. Par conséquent, comme Paul avisa aussi, Dieu avait l’intention de les purifier “du vieux levain” (1 Co 5.7). Dieu sortirait le peuple de la captivité, leur donnant peut-être l’impression que tout allait bien ; mais **ils ne se rend[aient] pas dans le territoire d’Israël**. Ces **rebelles et criminels** n’avaient pas de bons jours devant eux. Pourquoi Dieu se donnerait-il la peine de les sortir de la captivité rien que pour les faire mourir dans le désert ? Dieu lui-même répondit à cette question : **Et vous reconnaîtrez que je suis l’Éternel**.

Verset 39. Finalement, Dieu dit : **Allez, que chacun rende un culte à ses idoles**. Il est possible de comprendre cette phrase intéressante de deux manières : (1) Elle pouvait être une invitation à la génération actuelle, qui aimait pratiquer l’idolâtrie, à poursuivre cette “liaison amoureuse”. Il serait préférable, pour la réputation de Dieu, qu’ils abandonnent complètement le Dieu d’Israël. Ainsi, personne ne pourrait confondre leurs pratiques avec la religion authentique donnée par l’Éternel. Le moment viendrait où Dieu les jugerait, et ils ne pourraient plus profaner son nom. (2) Cette phrase pouvait être ironique, les invitant à servir leurs idoles (cf. Jr 44.25 ; Am 4.4). Après s’être “rassasiés” de l’idolâtrie, ils seraient peut-être plus enclins à “écouter” l’Éternel sans être tentés de faire ce qui profane son **saint nom**.

20.40-44

⁴⁰ **Car sur ma montagne sainte, sur la montagne qui domine Israël, — oracle du Seigneur, l’Éternel —, là toute la maison d’Israël, tous**

¹¹ Fisch, 129.

ceux qui seront dans le pays me rendront un culte ; là je les recevrai favorablement ; je rechercherai vos prélèvements, les prémices de vos dons et tout ce que vous consacrerez. ⁴¹ Je vous recevrai favorablement comme un sacrifice d'agréable odeur, quand je vous aurai fait sortir du milieu des peuples et que je vous aurai rassemblés des pays où vous êtes disséminés ; et je serai sanctifié par vous aux yeux des nations. ⁴² Vous reconnaîtrez que je suis l'Éternel, quand je vous ramènerai dans le territoire d'Israël, dans le pays que j'avais fait serment à main levée de donner à vos pères. ⁴³ Là vous vous souviendrez de votre conduite et de toutes les actions par lesquelles vous vous êtes souillés ; vous n'oserez plus vous regarder en face, à cause de toutes les mauvaises actions que vous avez commises. ⁴⁴ Et vous reconnaîtrez que je suis l'Éternel, quand j'agirai avec vous par égard pour mon nom, et nullement d'après votre conduite mauvaise et vos actions corrompues, ô maison d'Israël ! — oracle du Seigneur, l'Éternel.

Verset 40. Ma montagne sainte se rapporte à Sion, où se trouvait le temple (cf. Es 27.13 ; 56.7 ; 65.11 ; 66.20 ; Jl 2.1 ; 4.17 ; So 3.11 ; Za 8.3 ; Dn 9.20). Dieu rétablirait le culte juste à Jérusalem, sur le site du temple.

Verset 41. Le culte offert sur la montagne sainte serait accepté par Dieu, parce que ce serait un sacrifice d'agréable odeur. Dieu doit d'abord accepter la personne, puis il acceptera son culte (cf. v. 40 ; Gn 4.4). Dieu jura : "je serai sanctifié" en délivrant mon peuple de l'esclavage. Il allait démontrer aux nations qu'il est le seul vrai Dieu et que ce peuple lui appartenait. Le mot saint ici peut être compris comme "unique", puisqu'aucun autre dieu ne pourrait faire ce que l'Éternel accomplirait pour Israël. En outre, il signifie qu'il avait raison dans ses jugements précédents, lesquels avaient été mis en question (cf. 18.25, 29).

Verset 42. Après le long exil, ils comprendraient une vérité merveilleuse : **Vous reconnaîtrez que je suis l'Éternel.** La parole de Dieu, ses promesses, se réalisèrent. La restauration d'Israël avait aussi pour but d'impressionner les nations de sorte qu'elles le recherchent également (Es 66.18 ; Za 14.16-19).

Verset 43. Dans le dessein de Dieu, il est essentiel que les gens se souviennent. Il ne voulait

pas que son peuple oublie sa **conduite** ou ses **actions** : les actes, les mots et les pratiques par lesquels ils s'étaient **souillés**. Cependant, ils n'oseraient plus se **regarder en face** à cause de ces souvenirs. Ils seraient dégoûtés en pensant à toutes leurs anciennes pratiques abominables. Comment pouvaient-ils avoir été si insensés ? Comment pouvaient-ils avoir commis tant de mal ? Ces leçons seraient difficiles — mais importantes — à apprendre.

Verset 44. Ils devaient se rendre compte que Dieu leur était resté fidèle **par égard pour [son] nom, et nullement d'après [leur] conduite mauvaise et [leurs] actions corrompues**. Ils se rappelleraient aussi que leur rétablissement était basé uniquement sur le **nom** de Dieu et n'avait rien à voir avec leurs actions. Leur **conduite mauvaise** et **actions corrompues** méritaient le châtiment, mais ils y échapperaient parce que Dieu désirait protéger sa réputation. Ils devaient tirer des leçons de cette situation et, à l'avenir, tout faire pour défendre et magnifier le nom de l'Éternel.

APPLICATION

La relation de Dieu avec son peuple

L'histoire devrait constituer un enseignement pour le peuple de Dieu. Celui-ci veut que les futures générations apprennent des erreurs des générations précédentes, sans les répéter.

Chaque génération a de nouvelles opportunités. La progression de la justice est leur propre responsabilité, indépendamment de ce que les générations précédentes pourraient avoir fait.

La patience de Dieu devrait mener à la repentance (cf. Rm 2.4 ; 2 P 3.9-15).

Dieu maintient sa réputation. Il veut que son nom soit glorifié par son peuple. S'il persiste dans la désobéissance, Dieu trouvera d'autres moyens de magnifier son nom.

Quand une personne ne cherche pas la vérité de tout son cœur, Dieu lui permettra de croire un mensonge (cf. Ez 20.25).

On ne peut pas s'approcher de Dieu pour lui rendre un culte si tout au long de la semaine on a négligé sa parole et vécu dans le péché (Pr 28.9 ; 1 P 3.8-12). Dieu veut que ceux qui s'approchent de lui aient "des mains pures" (1 Tm 2.8).

Denny Petrillo